



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

[Pompadour, le 12/12/2023]

EVOLUTION DU SIGNALEMENT CHEZ LES EQUIDES

A compter du 1er janvier 2024, le signalement littéral jusqu'ici utilisé pour les équidés de courses hippiques (races PS, AQPS, TF) disparaît au profit d'un signalement graphique unique pour tous les équidés, hormis pour les ânes qui conservent un signalement codifié complémentaire au graphique. |

Evolution des enjeux du signalement

Conformément à la réglementation Européenne appliquée en France, le signalement descriptif est obligatoire en complément du signalement graphique pour tous les équidés. Ces deux signalements doivent être concordants.

Historiquement le signalement descriptif était le seul élément d'identité relevé sous la mère pour les poulains de courses. Au vu des enjeux, il était donc essentiel que celui-ci soit précis et complet afin d'assurer la traçabilité attendue. L'obligation du transpondeur puis, depuis 2015, du signalement graphique dès la première identification permettent de minimiser les attendus vis-à-vis du signalement descriptif, y compris pour les équidés de course, en le considérant comme un élément complémentaire et non principal.

Depuis la mise en œuvre du règlement 2015/262 imposant la réalisation du graphique et du descriptif dès la première identification, il avait été fait le choix, en France, de déduire le signalement descriptif type codifié par les opérateurs du SIRE à partir du signalement graphique pour tous les équidés de type cheval autres que les races PS, AQPS, TF.

Ainsi, à compter de 2024, cette pratique sera généralisée à l'ensemble des équidés type cheval (sang, poney, trait) et le signalement littéral disparaît.

Un signalement graphique unique pour tous les équidés « type cheval »

Avec un enjeu global de fiabilité, les équipes de l'IFCE ont œuvré pour proposer un signalement unique dans un objectif d'optimisation. L'objectif est multiple : gagner du temps sur le terrain pour les identificateurs, limiter les relances et optimiser la saisie au SIRE, harmoniser la gestion du signalement descriptif quel que soit le type d'équidé, faciliter la dématérialisation et envisager à moyen terme une génération automatique d'une partie du signalement descriptif à partir du signalement graphique.

Seules quelques particularités (extrémités claires, coup de lance...), ne sont pas des éléments dessinables qui nécessitent un complément d'information. Une rubrique éléments complémentaires a donc été ajoutée afin d'indiquer ces items et permettre un signalement le plus fidèle possible.

Contact presse IFCE

Anne-Sophie Azzos
07 63 04 48 08 | annesophie.azzos@ifce.fr

Un nouveau formulaire de signalement pour 2024

Afin de répondre à cette nouvelle procédure, une nouvelle version du formulaire de signalement pour les équidés type cheval est disponible pour 2024.

Pour les utilisateurs de l'application mobile @SIRE permettant aux identificateurs la saisie du signalement sur un outil mobile, une mise à jour sera effectuée afin de proposer ces nouvelles fonctionnalités.

Pour les utilisateurs des formulaires papiers, la commande s'effectue comme d'habitude auprès des services du SIRE à compter de mi-décembre.

[Plus d'informations.](#)